

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFERENCE DU 7 NOVEMBRE 2022

LISTE DE PRÉSENCE

Collège - A - Professeurs et personnels assimilés Présents : M - LEMAIRE, GUILLARD, CARRE-TALLON MM. MOUHOUD, CARDALIAGUET, AGRIKOLIANSKY

Absente: M MERAD Absent: M. BLANCHOT

Collège - B - Autres enseignants et assimilés

Présents: Mmes ABDELNOUR, CARCASSONE-ROUIF, CHANTIRI, SZTULMAN

MM. ABONNEAU, AIRIAU

Absent et représenté : M. OXIBAR

Collège des Personnels BIATSS

Présentes: Mmes PARMAS, LENFANT, LEHINGUE, BOUABID

Collège des Etudiants

Présents : M^{me} GOLDSTEIN M. BEN DOUA, LLORENS, KUEN Absente et représentée : M^{me} PETIT

Absents et représentés : MM. CHAUVET, PARESHKUMAR POPAT, LAPAZ

Collège des Personnalités extérieures

Présente : M'e ORAIN

Absentes et représentées : Mee DE GRENIER, ZIGNAGO

Absente: Mme GARRIGOS

Absent et représenté : M. CHENUT Absents : MM. BRICE, DUVAL, REDLER

Représentante du Recteur

Présente : M^{me} BELLAMY (par visioconférence)

Membres de droit

Présentes: M^{mes} GELIN, GALLOIS-COCHET, OKRET-MANVILLE

Présents: MM. PELTRAULT, DUIZABO, SALASC

Invités permanents

Présents: Mmes AMZALAG, DESARBRES, SEBERT, RENAUDIN, NASOM-TISSANDIER

MM. ARIBI, DAMART, BOUCHARD-DENIZE, MIAS, ATIF, BERLAND

Procurations:

- Christophe CHENUT donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Bruno OXIBAR donne procuration à Rouba CHANTIRI
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Soledad ZIGNAGO donne procuration à Aude SZTULMAN
- Clément CHAUVET donne procuration à Cassandre GOLDSTEIN
- Smit PARESHKUMAR POPAT donne procuration à Vincent LLORENS
- Agathe PETIT donne procuration à Vincent LLORENS
- Eudes LAPAZ donne procuration à Germain KUEN

En cours de séance :

- Martine CARRE-TALLON donne procuration à Pierre CARDALIAGUET
- Sarah ABDELNOUR donne procuration à Marie CARCASSONNE-ROUIF
- Christine LEHINGUE donne procuration à Rouba CHANTIRI

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 16H00.



Le Président annonce en préliminaire, quelques informations concernant l'actualité :

- Le Président souhaite la bienvenue à Patricia LENFANT, laquelle remplace Alexandre DAGISTE, membre du collège BIATSS pour la liste Cap Demain I, ainsi qu'à Germain KUEN, lequel remplace Paul-Louis COSTES, membre du collège Étudiants pour la liste Uni Dauphine.
- Imen BEN TAHAR, Maître de conférences en mathématiques, a été nommée Déléguée auprès du Président, chargée du Campus de Dauphine Tunis.
- Duncan FAIRGRIEVE, Professeur, a été nommé Délégué général de Paris Dauphine PSL sur le Campus de Londres.
- Stéphanie DAMERON a été nommée Conseillère pour les relations institutionnelles et partenariales. Elle a occupé des positions tout à fait importantes en tant que Rectrice et en tant que Directrice adjointe du Cabinet de l'ex-ministre de l'Éducation. En raison de ses relations nombreuses avec les institutions, elle aidera dans le portage des projets de l'Université, de façon à recevoir un appui documenté et à avoir un rayonnement plus large auprès des institutions.
- -Christian ROBERT, Professeur de mathématiques au CEREMADE, a obtenu une ERC, bourse d'excellence européenne. Il s'agit d'un collectif de 4 personnes pour travailler sur un sujet à la frontière entre les mathématiques, les statistiques et la microéconomie. Son ERC s'appelle Bayesian Statistics, Microeconomics and Computer Sciences. Cela croise les machines learning, les computer sciences, les statistiques bayésiennes et la microéconomie. Cela représente une belle récompense pour la qualité et l'excellence du travail de recherche mené en mathématiques et permettra de financer à haut niveau des recherches dans ce domaine pendant 5 ans et de recruter des post-doctorants. Il félicite tout le CEREMADE pour cette excellente ERC, qui arrive après celle obtenue par Elise HUILLERY du LEDa sur l'évaluation des politiques publiques.
- l'Université PSL est classée première Université française en sciences physiques et représentée dans les 40 premiers mondiaux dans au moins 6 disciplines. Il s'agit ici d'une très grande satisfaction. Les classements rejaillissent sur la reconnaissance scientifique de l'Université, mais aussi sur la qualité des diplômes des étudiants, ce qui facilite l'insertion professionnelle. Le Président rappelle que les classements permettent à se remettre en question et à proposer des programmes innovants en recherche comme en formation.

La Directrice Générale des Services informe les membres du Conseil que le chauffage n'est pas encore mis en route ; il le sera progressivement à partir de demain. Cela est dû à des opérations liées aux travaux du Campus, qui ont un peu compliqué le déclenchement du chauffage. Par ailleurs, dans le cadre des engagements de sobriété et de la réglementation actuelle, la température de chauffe sera de 19 degrés en moyenne. Elle aura l'occasion de le rappeler lors d'une prochaine séance au cours de laquelle le plan de sobriété énergétique sera présenté.

Le Président indique que, contrairement au Président de l'Université de Strasbourg, qui a décidé de fermer l'Université 15 jours après les vacances de Noël, Dauphine ne souhaite pas faire d'économies d'énergie à l'encontre des enseignements en présentiel, qui est une priorité. En revanche, un plan de sobriété conduit à réduire le chauffage, comme dans toute la France, selon les prescriptions du Ministère et du décret tertiaire dans toutes les entreprises.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 3 octobre 2022

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 27 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 3 octobre 2022.

II. Stratégie numérique

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Vice-président Numérique indique que le numérique recouvre trois volets :

- le programme transverse nommé Dauphine Numérique, en lien avec le Vice-président du Conseil scientifique,
- la DNUM, en coordination avec son Directeur, Jamal BAAMARA, et la Directrice Générale des Services, car beaucoup de problématiques relèvent d'aspects RH,
- l'innovation pédagogique avec un Délégué dédié, Pierre LANIRAY, en coordination avec le Vice-président du CFVE.

L'Université se structure autour de deux grandes problématiques : le numérique et le développement durable. Il ne s'agit pas d'une Chaire, mais d'un programme transverse nécessitant la mise en œuvre d'une politique et de sa conduite au quotidien, au service de l'ensemble de la Communauté d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce n'est pas un programme qui produit de la recherche, ce n'est pas non plus une House, mais une initiative favorisant des initiatives de recherche. L'idée consiste à favoriser le dé-silotage des sujets de recherche afin d'adresser des problématiques identifiées comme importantes. Il fallait s'intéresser à un ensemble d'axes dans lesquels la recherche et la formation étaient favorisées, à savoir : la transformation numérique ; la gouvernance et la régulation ; l'éthique et l'équité de la décision algorithmique ; la responsabilité sociale. L'espoir est de combiner développement durable et numérique au travers de la soutenabilité écologique, de la décision algorithmique et de l'intelligence artificielle, qui est sous-jacente à tout cela. Ce sont forcément des approches transdisciplinaires, en adéquation avec l'ensemble des actions mises en place autour de ces questions. Il existe plusieurs actions phares de ce programme, à savoir :

- la création d'un cercle Dauphine Numérique: pour financer tout cela, il est nécessaire d'engager un ensemble d'entreprises au travers du mécénat. Elles sont réunies dans le cadre de Think Tank, où des académiques et des personnalités du monde de l'entreprise identifient et discutent des sujets les plus importants au sein du monde de l'entreprise, mais aussi dans les cercles académiques, afin de penser à un ensemble de solutions. Cela fonctionne comme un Think Tank, mais aussi comme un Do Tank, c'est-à-dire qu'il y a de la création de nouveaux concepts. Pierre LANIRAY coordonne ce cercle avec des réunions.



régulières. Aujourd'hui, il y a trois partenaires : CGI, Grant Thornton et la Caisse des dépôts de la Banque des territoires. Orange va bientôt rejoindre ce cercle, ainsi qu'un cinquième partenaire, qui devrait signer dans peu de temps. Cela permet de récupérer, pour chaque partenaire, un montant avoisinant les 50 000 €, et ainsi de faire vivre ce programme et de financer des actions pour l'ensemble de la communauté dauphinoise,

- la création de la double Licence IA et Sciences des organisations, dont les premières réflexions sont faites dans le cadre de ce programme. Aujourd'hui, il y a un réel aboutissement, dont l'Université peut être très fière,
- la création du podcast ex-Machina où, les collègues Dauphinois, issus de disciplines différentes, sont invités à s'exprimer sur un même sujet. L'idée est de mettre en valeur ce qui se fait à Dauphine.

Le programme Dauphine Numérique sert aussi comme lieu de coordination de l'implication de Dauphine dans les grands programmes de PSL: Paris Santé Campus, le programme PRAIRIE ou Dauphine Digital Days.

Les projets à venir ou en cours visent à :

- continuer à développer le Cercle via de nouveaux partenariats,
- essayer de créer des Chaires,
- travailler sur Dauphine Edition Numérique,
- travailler sur de nouvelles formations dans l'esprit de la double Licence.

Les missions de la Direction du Numérique sont :

- le maintien en conditions opérationnelles: lors de l'irruption de la Covid, il a fallu basculer en distanciel. Les services de la DNUM ont assuré tout ce travail, avec un réel investissement, permettant ainsi le travail via Teams.
- l'évolution des infrastructures de production, des applications des systèmes d'information ou le maintien du réseau avec le wifi, en lien avec différentes Directions,
- l'assurance d'une sécurité opérationnelle puisque les Universités commencent à être pas mal attaquées. Cela se fait en lien avec le responsable de sûreté des systèmes d'information. Il est nécessaire d'assurer un service à l'ensemble des usagers de l'Université, qui sont multiples, avec la meilleure qualité possible et les moyens à disposition,
- la refonte des systèmes d'information, comme celui des RH, la mutation de l'application historique de scolarité APOGEE vers un grand progiciel nommé PEGASE, le suivi et la gestion des heures d'enseignement avec HELICO, l'impression partagée, la gestion centralisée des configurations des postes...
- la migration de la production des applications informatiques dans un centre de données,
- la mise en place de la nouvelle aile du nouveau Campus pour les services informatiques,
- la problématique de gestion des identités, puisque la construction de PSL se fait aussi par une convergence des outils et des systèmes d'information. Il s'agit d'un sujet technique demandant une réorganisation fonctionnelle et humaine.

Depuis quelques années, les équipes étaient très motivées pour répondre à des projets, dont presque tous les appels d'offres ont été remportés. Il espère que cela durera, car à un moment, il fallait presque arrêter de répondre à des appels à projets pour trouver le temps de les implémenter. Hybridation et DemoEs sont deux importants projets du Secrétariat général pour l'investissement, sachant que Dauphine a été moteur dans leur construction, en qualité de la plus grande institution au sein de PSL. L'innovation pédagogique, quant à elle se fait dans le cadre du service mutualisé CIP. Cela a permis le déploiement de Moodle à l'échelle de PSL. Un autre travail, propre à Dauphine, fut la refonte du référentiel concernant l'innovation pédagogique, avec une forte implication, en particulier côté RH. Enfin, une nouvelle innovation a été expérimentée : le Teaching Assistant (TA). Proposer des services numériques aux étudiants nécessite de solliciter beaucoup les enseignants, qui n'ont pas nécessairement le temps. Il faudrait donc qu'ils aient des aides. L'idée est donc d'implanter des TA qui aideraient spécifiquement à l'amélioration des contenus. Pour cela, un financement spécifique a été obtenu. Il y a également la formation à la pédagogie, relevant du travail du CIP. Il s'agit d'un travail de formation, d'accompagnement et de mise en place d'outils pour la pédagogie, en particulier celle de la pédagogie numérique.

Une élue enseignante s'interroge sur l'innovation pédagogique. Effectivement, le référentiel a été discuté. Des éléments ont été rajoutés, concernant la prise en compte des nouvelles technologies, car le référentiel a été fait pour des cours en mode classique. Transposer ces règles à des cours, faits sous des formats différents, était donc plus difficile. Elle demande si un travail de réflexion a été lancé à ce sujet. Par ailleurs, c'est la première fois qu'elle entend parler des Teaching Assistants, ce qui lui semble très intéressant. Elle souhaite avoir de plus amples informations, notamment si cela est déjà en place et comment les enseignants peuvent y avoir recours.

Le Vice-président Numérique signale que, sur ce dernier point, comme sur beaucoup de projets lancés à Dauphine, PSL s'en saisit plus rapidement. L'information n'a pas circulé au sein de Dauphine, comme cela aurait dû être le cas. Il en est de même pour les thèses co-found; il y a eu moins de réponses de Dauphine, alors que ce sont les dauphinois qui ont monté ce dispositif. Il reviendra pour expliquer ce que l'Université fait dans le cadre de ces Teaching Assistants.

Le Délégué à l'innovation et à l'accompagnement pédagogiques indique que les Teaching Assistants sont des financements obtenus dans la poursuite du projet Hybridation. L'État a mis des moyens supplémentaires, qui ont permis à Dauphine de postuler sous cet angle-là. Ce sont 200 missions de 10 heures, financées pour des doctorants, en soutien à des cours. La difficulté est que cet outil est davantage populaire en dehors de Dauphine. En effet, les doctorants travaillent déjà beaucoup et sont donc déjà prévus sur des heures de cours. La question s'est posée d'élargir à des post-doctorants, mais dans certains Départements, ils ne sont pas tant que cela à avoir envie de s'investir dans les questions pédagogiques. Il faut trouver le bon levier. Ces initiatives ont été diffusées au sein de PSL, ce qui a permis de financer des heures, avec un renouvellement dans DemoEs. Il est possible peut-être de trouver d'autres leviers, puisqu'il y a, à nouveau, des financements pour ce type de



missions pour les années à venir. Il faut aussi communiquer davantage au niveau du CIP, avec la DFVE. Beaucoup de choses ont été entreprises, mais manifestement pas assez. Concernant la refonte du référentiel, les groupes de travail ont été menés au printemps dernier par Sophie LEMAIRE. Cela a aussi fait suite à une réflexion, menée au sein du LSO. Il y a eu deux résultats:

- la distinction de trois formats d'innovation pédagogique de natures différentes, avec des heures différentes: des transformations radicales de cours; des transformations intermédiaires de cours; des transformations plus incrémentales.
 Chaque fois, le référentiel va donner un maximum d'heures possibles pour ces demandes-là, afin de cadrer les discussions dans les Départements au niveau des formations d'astreinte.
- la mise en place d'une Commission de l'innovation pédagogique : elle sera organisée pour la première fois cette année, sous l'égide du Délégué à l'innovation pédagogique, en lien avec les Directeurs de Département, de Programme gradué, les Vice-présidents... Il s'agit de valider toutes les décisions prises au niveau des Conseils de Département sur l'innovation pédagogique, de centraliser toutes les informations et d'arbitrer les cas sur lesquels il y a discussion.

Une élue enseignante indique que les Teaching Assistants pourraient aussi être élargis aux M1/M2. Les doctorants sont sûrement déjà très pris, puisqu' il est même compliqué de les avoir comme enseignants pour les TD. Pour autant, et à moins que ce soit réservé à des tâches spécifiquement complexes, elle pense que beaucoup d'étudiants pourraient être intéressés. Nombreux sont ceux qui souhaiteraient être accompagnés sur ces sujets, notamment les Moodle.

Le Délégué à l'innovation et à l'accompagnement pédagogiques note cette idée très intéressante. Il s'agit, en effet, d'heures de travail sur des supports informatiques, qui ne demande pas de présentiel.

A la Directrice du Département LSO qui souhaite des informations complémentaires sur le lien entre Dauphine Numérique et la double Licence liée à LSO, le Vice-président Numérique répond que même si Dauphine Numérique a été le lieu dans lequel ces idées ont émergé, ce sont les Départements qui les implémentent. Il s'agit donc d'avoir une stratégie, de l'implémenter et d'avoir les ressources, notamment en allant voir des prospects pour financer ces projets. Il faut être responsable jusqu'au bout. Cela a généré un peu de stress au moment de la création d'une nouvelle formation, mais les moyens ont été trouvés. Il s'agit pour Dauphine d'une certaine innovation de la transdisciplinarité, raisonnant sur l'ensemble du spectre, de la L1 au Doctorat. L'idée des thèses bi-nommées n'existe nulle part ailleurs. Il faut innover et expérimenter. Tout cela est possible, car l'Université a la capacité d'aller chercher des moyens.

Le Président ajoute que la double Licence est financée dans le cadre du projet CMA-IA et sa future duplication à Londres, en anglais, recevra les financements ad hoc. Les projets nouveaux doivent s'accompagner de moyens nouveaux. C'est ainsi que des résultats sont obtenus en termes d'application. Du point de vue de l'encouragement de la pluridisciplinarité dans ces domaines, l'Université a été la première à créer des postes ex nihilo de professeurs dans le domaine de l'interaction entre l'intelligence artificielle et les sciences de l'Homme et de la Société. C'est la raison pour laquelle, il faut déployer une stratégie bi-disciplinaire de la Licence au Doctorat, adoptée d'ailleurs à PSL, comme l'un des axes stratégiques dans le cadre du prochain contrat HCERES.

Le Vice-président du Conseil Scientifique indique que le fait d'être capable d'agréger des forces, donne un positionnement un peu particulier au sein de PSL. Ce sont à peu près les mêmes qui s'occupent du programme transverse Datas, porté essentiellement par Dauphine. Et au-delà, il y a PRAIRIE, qui est l'institut 3 IA. Lorsque, par exemple, l'Université a répondu à CMAIA, cela s'est fait au nom de PRAIRIE, en tant que bras armé de la formation de PRAIRIE. Ce sont des choses imbriquées. Cela consolide non seulement PSL, mais cela permet aussi d'obtenir un financement du PIA, dont PSL, et en particulier Dauphine, bénéficiera.

Le Président indique que cette stratégie de bi-disciplinarité proposée par Dauphine, a été adoptée lors d'un séminaire du Directoire de PSL pour le prochain contrat quinquennal HCERES. Par ailleurs, tout cela ne peut se faire que si l'État apporte de moyens nouveaux. Le fait d'aller chercher des appels à projets est une très bonne chose car cela permet de le mettre en place directement. Pour autant, dans une logique d'augmentation des effectifs de 15 ou 20 % sur l'ensemble de PSL, il faudrait chiffrer des moyens supplémentaires, notamment en ressources humaines et en espaces physiques ; et c'est ce qui a été fait. Il est possible alors de proposer au niveau de PSL un contrat d'objectifs avec l'État pour que celui-ci accompagne les innovations, avec une plus grande ouverture, sur une base de qualité et bi-disciplinarité, peut-être aussi plus de diversité, dans les établissements composantes de PSL (écoles d'ingénieur et autres...).

A une élue enseignante qui demande dans quel cadre est menée la réflexion sur les nouvelles Chaires créées, le Vice-président Numérique répond que cela va faire quelques années déjà, qu'il est envisagé de créer une Chaire autour de cette problématique-là. Il faut aller chercher des prospects et discuter avec les collègues pour leur demander s'ils acceptent de porter la Chaire, tout en identifiant les sujets pouvant intéresser, dans le cadre des axes définis dans les programmes. L'idéal serait d'avoir plusieurs Chaires. Pour l'instant, un binôme a été identifié sur le programme scientifique d'une Chaire autour des questions d'équité, d'éthique, avec un portage sciences humaines et sociales, sciences mathématiques et informatiques. En ce moment, le positionnement de l'Université est plutôt favorable, car les enjeux actuels sont des enjeux de transformation, de régulation et d'éthique.



Le Délégué à l'innovation et à l'accompagnement pédagogiques indique que le Cercle est une réunion de partenaires qui a lieu environ deux fois par trimestre. Les membres de ce Cercle sont intéressés par les problématiques sociétales et techniques. En échange de leur contribution et de leur participation, il n'y a pas de contrepartie. Dauphine est libre d'utiliser les ressources comme elle le souhaite.

III. Budget rectificatif 2022

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Directeur Financier indique qu'il s'agit d'un budget rectificatif exceptionnel, puisque pour la première fois, ce budget prévoit un résultat de fin d'année déficitaire. Ce budget rectificatif a été fait pour deux raisons :

- la revalorisation du point d'indice de l'ensemble des agents de l'Université à hauteur de 3,5 %, avec effet au 1er juillet dernier, soit sur 6 mois de l'année 2022, représentant 1,3 M€ non compensés par l'État,
- l'évolution des besoins de l'Université dans le cadre de sa clôture d'exercice. Un budget rectificatif est établi pour affiner les objectifs de fin d'année, sur laquelle il y a plus de visibilité, tout en tenant compte des faits de gestion apparus depuis le vote du budget initial 2022.

Il présente une synthèse des ajustements budgétaires proposés :

- prendre en compte la subvention pour charges de service public à hauteur de 362 000 €
- ajuster à la hausse la taxe d'apprentissage, à hauteur de 100 000 €
- baisser les recettes issues de la formation continue à hauteur de 445 000 €
- augmenter la recherche contractuelle pour 500 000 €
- baisser les recettes provenant de la valorisation immobilière pour 155 000 €
- augmenter la masse salariale, ce qui est directement lié à la revalorisation du point d'indice
- baisser l'enveloppe d'investissements courants, à la fois en autorisations d'engagement puis en paiements, à hauteur de IMF
- ajuster l'enveloppe affectée à l'opération nouveau Campus

En conclusion, le résultat net comptable prévisionnel sur cette fin d'année est déficitaire à hauteur de 1,2 M€, ce qui représente essentiellement la revalorisation du point d'indice qui, en 2022, n'est pas compensée par l'État. Ce résultat affecte la dynamique d'abondement du fonds de roulement dédié aux travaux, avec le risque d'un recours à l'emprunt d'un montant supérieur à la prévision initiale. Initialement, l'Université avait prévu de recourir à l'emprunt à hauteur de 10 M€; post-budget rectificatif, c'est 12 M€. Même si ce n'est pas prélevé cette année sur le fonds de roulement, il convient de l'abonder, avec le risque de recourir à un emprunt d'un montant supérieur à la prévision initiale, ce qui affecte directement les travaux.

Le Président remarque que l'augmentation de 2 M€ de l'emprunt est un impact de long terme puisque, les taux d'intérêt réels augmentant, le volume d'emprunt augmentera, de même que la charge de la dette. Ce coût se répercutera sur la suite des opérations de financement des travaux, avec un alourdissement de l'emprunt. Par ailleurs, l'explication très claire du Directeur financier montre que la perte est à peu près équivalente à la hausse du point d'indice en 2022, de l'ordre de 1,3 M€, et que cette hausse impactera le budget 2023 de l'ordre de 2,6 M€. Ce n'est donc pas la gestion de l'Université qui est à l'origine de cette perte, mais bien le choc exogène que l'État a transféré. La stratégie appliquée était d'expliquer au conseiller de la Première ministre, au Directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, à son conseiller budgétaire, à la Rectrice, que l'Université est vertueuse, finançant son budget de l'ordre de 45 % par ses ressources propres. La formation continue, l'apprentissage, les enseignants-chercheurs et les personnels travaillent beaucoup pour apporter ces ressources propres. Il s'agit donc d'un effort de productivité pour la collectivité. Or, l'État ne doit pas s'en servir comme un moyen de moins bien servir en dotation publique. En termes réels, à savoir en pouvoir d'achat, le budget lié à la dotation de l'État diminue d'année en année. En termes de baisses cumulées, sur une dizaine d'années, cela représente un chiffre très important, aux alentours de 30 %. Dans cette situation, cette vertu n'est pas toujours rendue de la manière dont elle devrait l'être, c'est-à-dire en considérant les efforts de productivité comme des effet de levier pour que l'État aide davantage. Pour 2023, la Ministre semble avoir trouvé une solution en prenant en compte partiellement ou totalement, la hausse du point d'indice. Évidemment, il est de l'intérêt de Dauphine, que les 2,6 M€ provenant de cette hausse et impactant les titulaires et les contractuels, soient pris en charge par l'État. Concernant 2022 et bien que la clôture des comptes soit actée, il est nécessaire qu'en 2023 l'État prenne en considération l'impact du point d'indice en 2022 et la répercussion de cet impact. Il n'a pas de garantie sur la compensation du point d'indice pour 2022, mais il ne désespère pas et poursuit ses démarches pour l'obtenir.

Une personnalité extérieure demande si le fonds de roulement a bien son seuil prudentiel, à savoir les trois mois de fonctionnement au minimum, ou si cela est tendu. Elle demande également s'il y a déjà eu une pré-notification de la subvention pour charges de service public de l'État pour l'an prochain, ce qui donnerait une idée de la compensation. Pour autant, dans le projet de loi de finances 2023, les subventions pour charges de service public de l'ensemble des établissements publics de l'État n'ont pas été réindexées sur l'inflation. Le discours officiel est que l'inflation est une crise tout à fait temporaire et passagère, avec un minimum de crédits et des compensations, mais dont le mécanisme de l'indexation des subventions ne sera pas repris. Enfin, sur le calcul du taux de réserve, lorsque le Parlement vote la loi de finances vers la fin décembre, Bercy prélève automatiquement une réserve de précaution servant à abonder en cas d'accident de gestion. Jusqu'à présent, ce taux de prélèvement était de 4 % ; il est passé à 5 %, sauf sur les masses salariales, car cela dépend du régime fiscal des établissements publics. Elle souhaite connaître celui de Dauphine et s'il s'agit d'un régime dans lequel il y a



la possibilité de récupérer la TVA. A défaut, elle demande si le calcul du taux de réserve est modifié en fonction des équilibres entre fonctionnement et masse salariale.

Le Directeur Financier indique, qu'en prévision, le fonds de roulement est de 34 M€ à la fin de l'exercice 2022 ; il y a donc la réserve prudentielle nécessaire. Pour autant, ce fonds de roulement est gagé sur les travaux. Le reste à payer est d'environ 30 M€, avec un recours à l'emprunt en complément. Sur la pré-notification de la subvention d'État, celle-ci devrait arriver dans les prochains jours. La subvention allouée est nette de réserve. Quant au régime fiscal de Dauphine, il est assujetti à la TVA. A Dauphine, il y a 3 secteurs : un secteur taxé, celui de la recherche, avec une TVA déductible à 100 % ; un secteur exonéré, celui de la formation ; et un secteur mixte qui est entre les deux, à savoir toutes les Directions support, avec un taux proratisé.

Une personnalité extérieure indique que dans les secteurs pour lesquels il n'y a pas de récupération de TVA, le taux de prélèvement du gel sur la masse salariale est seulement de 0,5 %. Il y a donc tout intérêt à ajouter les masses salariales le plus possible sur les secteurs assujettis à la TVA, afin de faire baisser le taux de gel, car au lieu d'être de 5 %, il est de 0,5 %.

Le Directeur Financier confirme ce fait. Néanmoins, la subvention de l'Etat étant nette de réserve, l'Université n'a pas eu cette indication, ni si une réserve est prélevée par l'État.

Le Président rappelle que le fonds de roulement de Dauphine est gagé sur les travaux. Ponctionner les fonds de roulement des Universités pour financer le point d'indice n'apparaît donc pas du tout être la bonne solution pour l'Université, ce qui a été indiqué clairement à Madame la Rectrice Déléguée, la semaine dernière. De plus, la proposition faite de réduire de 30 à 15 jours le délai de paiement ne correspond pas à la gestion de Dauphine, sachant que les travaux seront très coûteux, et cela très rapidement en raison de la hausse des prix des matières premières. D'ailleurs, l'entreprise Léon GROSSE a adressé des signaux assez importants sur le fait qu'il y aura des surcoûts tout à fait significatifs.

Le Directeur Financier précise que, lors de l'entrevue avec Madame la Rectrice Déléguée, cette dernière a bien rappelé qu'il était possible de descendre à 15 jours de charges décaissables sur la réserve prudentielle. Cela ne s'est jamais fait, d'autant plus que cela est extrêmement risqué. En tout cas, Dauphine n'a pas présenté ces chiffres-là, mais la réserve prudentielle habituelle.

Le Président insiste sur le fait que cette perte est à 98 % due à la hausse du point d'indice et non pas à la gestion de l'Université, en dépit de la baisse des ressources propres de la formation continue, elle-même liée à plusieurs facteurs.

A une élu enseignant qui demande si les 100 000 € environ de la formation en apprentissage sont en lien avec le reste à charge, le Directeur Financier répond par la négative. Il s'agit de deux choses totalement différentes. Les 100 000 € représentent la taxe d'apprentissage, alors que le reste à charge concerne la formation par apprentissage.

A un élu enseignant qui demande si le montant récolté jusqu'à présent est connu, le Directeur Financier répond par la négative, dans la mesure où il faut attendre que l'année se termine. L'année dernière, le reste à charge était de 1,5 M€.

Au Directeur du DEP qui demande ce qui est attendu à horizon 2024/2025 et si la situation va devenir réellement alarmante, le Directeur Financier répond par l'affirmative. Malheureusement, le pire reste à venir. Avec la crise énergétique annoncée, le budget, présenté au mois de décembre prochain, proposera sans doute un résultat déficitaire beaucoup plus important.

Le Conseil d'administration approuve à 24 voix pour et 4 abstentions, le budget rectificatif 2022.

IV. Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH) 2022-2025

Des documents explicatifs ont été mis à la disposition des administrateurs.

Le Vice-président CFVE indique que ce dispositif, datant de 2013, donne de grandes orientations relatives à la question du handicap au sein de l'Université, à la fois en matière RH et sur le sujet des étudiants. Il y a eu un précédent pour 2019-2022, dont le bilan sera présenté. Ce fut un SDPH réalisé dans un contexte tout à fait particulier, puisque les deux années de crise ont sérieusement ralenti son ambition. Néanmoins, le bilan est tout de même tout à fait positif, puisque le taux de réalisation approche les 80 %, malgré le confinement, avec des difficultés à réaliser les actions prévues. Un Schéma Directeur est fait d'actions et d'objectifs d'actions, selon différents axes. Il y a eu un engagement très fort de la gouvernance, avec un travail collégial et participatif. Nombre d'acteurs de l'Université ont participé à travers des groupes de travail et il souhaite remercier en particulier Amélie LEUSSIER sur la partie Etudiants, pour son investissement au quotidien sur la question du handicap, et Élise DESORBAIS sur la partie RH.

La Chargée de mission Handicap indique que le contexte de ce deuxième schéma pluriannuel du handicap était très particulier. En termes de facteurs internes, il y a eu à la fois des changements au niveau de la Mission Handicap, de la DFVE, un renouvellement complet des personnels du Service social culturel et handicap au niveau de la DRH, ainsi qu'une intégration de la dimension santé au travail au sein de ce service. À noter aussi un changement de gouvernance en novembre 2020, ainsi qu'une présentation et un vote tardifs de ce SDPH 2019-2022 au Conseil d'administration du 9 mars 2020, soit à l'aube de la fermeture liée au Covid; ont suivies la fermeture de l'Université, l'annulation de beaucoup d'événements, une grande modification des priorités liées au plan de continuité pédagogique et la mise en place du télétravail au niveau de la DRH.



L'axe 1 concernait l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, avec 2 objectifs : l'intégration des nouveaux étudiants en situation de handicap à l'Université et la consolidation de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Cela correspondait à 14 actions avec un taux de réalisation de 80 %.

L'axe 2 portait sur l'accessibilité du campus et des savoirs. Cela correspondait à 2 objectifs, déclinés en 18 actions, avec un taux de réalisation de 58 %.

L'axe 3 concernait l'information, la sensibilisation et la formation, avec 4 objectifs déclinés en 12 actions, dont le taux de réalisation est de 65 %.

L'axe 4 avait trait à l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap, décliné sur 3 objectifs et 8 actions, avec un taux de réalisation de 75 %.

L'axe 5 était relatif au recrutement et à l'accompagnement des personnels par le service RH, avec 3 objectifs et 8 actions. Le taux de réalisation est de 100 %.

Au global, le taux de réalisation est de 78 %, ce qui est un bon taux compte tenu du contexte (Covid, télétravail), qui a vraiment bousculé la manière d'accompagner les étudiants et les agents sur site. Pour autant, cela a permis de réajuster les actions menées et celles qui n'ont pas été réalisées, grâce à des groupes de travail. Il a notamment été demandé de repenser les indicateurs de suivi et de réalisation, qui ont été affinés pour le prochain Schéma Directeur.

La Responsable service santé, action sociale, culturelle et handicap indique que, concernant le projet de Schéma Directeur 2022-2025, plus de 60 contributeurs ont été mobilisés par les Vice-présidents, qui ont fait appel à des Directeurs, à des responsables de services, de Départements, qui eux-mêmes ont mandaté des contributeurs. Six groupes de travail thématiques ont été formés, n'étant pas forcément en lien avec les axes. Il s'agissait plutôt de pertinence, de savoir pourquoi une mobilisation sur telle thématique plutôt qu'une autre. Ces groupes se sont réunis deux à trois fois entre janvier et mai, afin de questionner les actions non réalisées, d'essayer de définir les objectifs du schéma et de définir les indicateurs. Il s'agit d'un projet très ambitieux, puisque plus de 150 actions ont été proposées et priorisées. Il fallait également sécuriser ce projet, en sollicitant les contributeurs qui n'y ont pas participé, pour s'assurer de la faisabilité de ces actions et en prévoyant des feuilles de route pour l'ensemble des directions et des services mobilisés.

La Chargée de mission Handicap présente les 5 axes suivants :

- l'axe 1 est spécifique à la DFVE et porte sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants jusqu'à l'insertion professionnelle.
- l'axe 2 est commun et concerne l'accessibilité du Campus et du numérique, scindé en deux par rapport au précédent schéma
- l'axe 3 est également commun, puisqu'il concerne la formation, l'information et la sensibilisation de la communauté dauphinoise
- l'axe 4, spécifique au personnel, porte sur le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap
- l'axe 5 est nouveau et concerne l'intégration du handicap dans la recherche et la pédagogie

La Vice-présidente BIATSS félicite sincèrement la Chargée de mission Handicap, la DFVE, ainsi que la Responsable service santé, action sociale, culturelle et handicap et la DRH, pour ce travail. La méthode a été vraiment exemplaire. Toutes les propositions faites dans les groupes de travail ont été retenues. C'était passionnant d'y participer. Il en résulte un Schéma directeur pluriannuel très ambitieux, mais cela traduit vraiment un engagement très fort en faveur d'une politique du handicap, ne se limitant pas à la simple mise en œuvre de la réglementation. Il y a vraiment une volonté que chacun puisse trouver sa place au sein de l'Université. Les instances représentatives du personnel ont été saisies pour avis sur ce sujet. En CHSCT et en CT, les représentants du personnel se sont abstenus tout en soulignant l'importance et l'intérêt du travail fourni. Cette abstention était motivée par trois motifs principaux : une demande de planification sur 3 ans des postes en détachement au titre du BOE; une meilleure prise en compte des préconisations médicales, car il y a encore des responsables qui n'acceptent pas d'avoir des agents en situation de handicap et une présentation plus complète du plan avec des éléments chiffrés. Il leur a été répondu que c'était méconnaître ce qu'est un Schéma Directeur, qui n'est justement pas un plan budgété mais un Schéma à mettre en œuvre dans les années à venir. En CFVE, sur la partie Etudiants, le vote a été favorable avec beaucoup moins de discussions. Pour ce Schéma Directeur, traçant une voie à suivre jusqu'à 2025, quelques pas supplémentaires doivent être franchis, sachant que tout ne pourra pas être réalisé. Pour la partie RH, par exemple, il est probable que l'Université ne puisse pas embaucher autant de personnel en situation de handicap que souhaité pour atteindre le taux de 6 %. Et puis, surtout, la mise en œuvre de toutes ces mesures dépendra des ressources dans les années à venir, sachant que la situation est un peu tendue. Pour autant, la gouvernance et les différentes directions sont entièrement mobilisées dans la mise en œuvre de ce plan.

Une élue enseignante souhaîte remercier la Chargée de mission Handicap et la Responsable service santé, action sociale, culturelle et handicap pour cet incroyable travail, mais aussi pour le travail déjà mené actuellement. Elles ont toute son admiration, car à chaque fois qu'elle rencontre ou qu'elle accompagne un étudiant, elle lui conseille de se présenter au Pôle handicap, qui trouve toujours des solutions. Il s'agit d'un travail extraordinaire.

Une élue enseignante s'associe également à ces remerciements et a deux questions :

- l'école interne propose une formation des enseignants-chercheurs : elle demande s'ils répondent favorablement à ce dispositif, car ce n'est pas malheureusement pas son cas. Elle sait que cela lui permettrait de mieux accompagner les étudiants. Le fait de proposer cette formation est-il suffisant pour s'en saisir. En effet, lorsqu'il a été constaté que ces formations n'ont pas été suivies, alors qu'elles seraient pourtant bien utiles, il aurait fallu peut-être créer une incitation plus forte, si l'institution souhaite vraiment s'impliquer sur ces sujets,



 par ailleurs, un des axes porte sur l'accès au Campus et aux savoirs, avec un taux de réalisation totalement différent des autres. Elle demande si cela est lié à la crise sanitaire ou à des raisons objectives, complètement indépendantes ou pas ; et si cela a changé la façon d'aborder le sujet.

La Responsable service santé, action sociale, culturelle et handicap confirme qu'il y a effectivement un travail avec l'école interne pour essayer de sensibiliser au mieux les enseignants-chercheurs. Le fait d'avoir constitué des groupes de travail spécifiques, auxquels la Chargée de mission Handicap a participé, a permis de recueillir des informations importantes pour susciter encore l'intérêt lié à ce dispositif.

La Chargée de mission Handicap indique animer deux fois par an la formation « Accueillir un étudiant en situation de handicap », ce qui permet de mobiliser un peu plus. Il y a notamment la volonté de créer un réseau de référents handicap au sein de l'Université, afin de pouvoir diffuser l'information différemment, à savoir avoir des relais au sein de chaque Département de formation. L'objectif est de mieux répondre aux problématiques des enseignants et d'intervenir plus directement au sein des différents départements de formation. Concernant l'accessibilité des campus et des savoirs, certaines choses n'ont pas pu être mises en place en partie en raison de la crise sanitaire, mais pas uniquement. Il y a la question des grands travaux, qui n'ont pas été programmés de la même façon, au moment où avait été rédigé le Schéma 2019-2022. De même, certaines actions n'étaient pas réalisables, telles que la signalétique, et mettre à disposition des espaces dédiés, avec la pénurie de locaux à Dauphine, n'était pas possible.

Une élue enseignante remarque qu'il y a très peu d'étudiants et de personnel handicapés au sein de Dauphine. Sachant que les 6 % ne sont pas atteints, Dauphine doit s'acquitter une amende. Elle demande quel est le montant de cette amende et s'il est prévu de recruter ces 6 % de personnes en situation de handicap.

La Chargée de mission Handicap confirme l'objectif d'en recruter, mais cela est très compliqué. L'objet d'un des axes de ce Schéma est de se concentrer beaucoup plus sur le recrutement, alors qu'aujourd'hui l'Université est davantage sur l'accueil et l'accompagnement. Il faut vraiment développer le recrutement à proprement parler des personnels, aller les chercher et communiquer beaucoup plus vers l'extérieur, afin d'arriver à les recruter.

La Directrice Générale des Services indique ne pas avoir le sentiment d'avoir peu d'étudiants en situation de handicap, car de plus en plus se déclarent auprès de la Chargée de mission Handicap. S'agissant des personnels, il existe une vraie difficulté, étant donné qu'un handicap est rarement visible. Il y a des tas de modalités possibles pour se déclarer, mais s'agissant d'une Université où une bonne moitié du personnel est enseignant et enseignant-chercheur, il est souvent difficile pour ces personnels en particulier de faire cette démarche. De fait, cela affecte directement le pourcentage de personnes en situation de handicap. Ce n'est évidemment pas la seule raison. Il y a une démarche encore plus proactive à mener pour le recrutement de personnels. Plus généralement, il n'y a jamais eu aucune discrimination.

A une personnalité extérieure qui demande si un agenda est programmé sur l'accessibilité, la Responsable service santé, action sociale, culturelle et handicap répond par l'affirmative. L'accessibilité sera travaillée dans le cadre des grands travaux.

Le Vice-président CFVE indique que certaines actions dans le SDPH nécessitent seulement des ajustements techniques ou un travail technique, logistique, opérationnel ; d'autres nécessitent un travail coordonné entre les différents directions et services ; d'autres encore, les plus subtiles et les plus ardues, nécessitent des changements de paradigme mental ou de culture.

Le Président ajoute qu'il y a également des problèmes d'inhibition lors des candidatures, comme pour le reste, d'ailleurs. Il peut y avoir de l'auto-déclaration sur Parcoursup, mais ce n'est pas systématique.

La Responsable service santé, action sociale, culturelle et handicap indique qu'il est compliqué pour le personnel de se déclarer avec un handicap. La première démarche est de dédiaboliser ce mot et d'amener les agents et les enseignants à se dire qu'il est tout à fait possible de travailler, en ayant un handicap; ce n'est pas bloquant. Au sein de l'Université, le médecin du travail accompagne des enseignants en situation de handicap. Pour autant, il n'y a pas d'obligation à se déclarer auprès de son employeur, ce qui peut faire baisser le pourcentage. Le premier levier important est de dire que cela n'est pas grave. Elle-même est malentendante et cela ne l'empêche pas pour autant de travailler.

Un élu enseignant indique que dans le projet, le taux d'emplois directs est de 3,54 %, alors qu'il devrait être de 6 %. Sauf erreur, l'amende versée s'élève à 120 000 €. Il y a donc une marge de progression. Chaque année, le coût d'aménagement de postes pour les personnes en situation de handicap est de 20 000 €. Si cette amende peut être réduite, il sera alors possible d'en financer un certain nombre. Il est tout à fait d'accord sur la question des mentalités, de la prise de conscience, de droit pour les personnes en situation de handicap et de prise en compte chez celles et ceux qui les accueillent, mais il y a quand même des obstacles matériels importants. La topographie de l'Université, faite d'escaliers et de couloirs, qui ne se rejoignent jamais, de difficultés d'accès à la restauration, constitue un vrai obstacle pour une personne avec un handicap moteur. Il pense que, dans le cadre du nouveau Campus, il y aura des améliorations.

Le Conseil d'administration approuve à 28 voix pour et 1 abstention, le Schéma Directeur Pluriannuel Handicap 2022-2025.



V. Vie Etudiante, Pédagogie et Formation

1. Calendrier des candidatures 2023/2024 (LSO, MSO, MIDO)

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Vice-président CFVE indique que plusieurs calendriers sont proposés par département. Le calendrier d'admission dans les différents départements MIDO et MSO sera en partie bousculé par Trouver mon Master (TMM) la plateforme de candidature unique en M1 pour les diplômes nationaux de Master. Pour ces diplômes-là, le calendrier de la plateforme se substituera au calendrier éventuellement différent, voté dans les départements MIDO et LSO. Néanmoins, un calendrier général a été voté pour éventuellement tenir compte du fait que TMM pourrait ne pas être mis en place, ce qui semble très improbable. Certains calendriers sont complexes à établir. Il faut se positionner entre les vacances et les étudiants qui doivent être capables de produire des données sur la réussite au cours de leur année, également des poursuites d'études et des étudiants en mobilité.

Une élue enseignante comprend très bien la complexité du calendrier et se réjouit qu'il ait été avancé pour les formations en apprentissage. Elle a juste une remarque davantage liée au positionnement du calendrier par rapport au Forum de l'alternance, qui aura lieu les 5, 6 et 7 avril, alors que les étudiants auront leur réponse le 18 avril. Certains étudiant iront au Forum sans avoir eu leur réponse s'agissant de leur candidature aux formations. Il s'agit peut-être d'une perte de temps pour tout le monde.

Le Vice-président Ressources Financières et Relations Partenariales précise que le Forum de l'alternance a été décalé aux 10, 11 et 12 mai.

Complément aux modalités de contrôle des connaissances 2022/2023 (MSO, DEP, DU Passerelle)

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Vice-président CFVE indique que certaines formations arrivent un peu plus tard. C'est le cas ici avec MSO, le DEP et le DU Passerelle, pour lequel il y a deux versions : l'une est le DU Passerelle historique, plutôt fait pour des étudiants maîtrisant le français ; l'autre est la nouvelle version, notamment en raison de l'accueil d'étudiants ukrainiens, dédiée aux étudiants maîtrisant beaucoup moins bien le français et qui parfois sont même strictement anglophones. Il a donc fallu établir ces modalités de connaissances sur un diplôme un peu plus tardif que l'autre. Ce sont des compléments à des choses déjà votées.

3. Règles applicables au régime d'admission 2023/2024

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Vice-président CFVE indique que chaque année, il est nécessaire de proposer au vote un certain nombre d'éléments concernant les différentes mentions, permettant de définir les règles d'admission des étudiants.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 29 voix pour, les règles applicables au régime d'admission 2023/2024.

Domiciliation des associations généralistes et des associations de filière

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Vice-président CFVE indique qu'une Commission, émanant du CFVE, travaille sur les demandes de domiciliation et redomiciliation des associations généralistes et des associations de filière. La Commission s'est réunie il y a quelques semaines et a fait sa proposition au CFVE, qui a voté.

Un élu étudiant s'est étonné du fait qu'une association, proposant de l'information sur la question du crypto en général, n'a pas été retenue. Il ne s'agit pas nécessairement d'en faire la promotion, mais cela aurait pu être pertinent, à un moment où l'Université tente de développer sur le sujet du numérique.

Le Vice-président CFVE indique que deux choses ont compté dans les critères de choix :

- il s'agit d'une association qui était un chapter d'une autre association plus importante. La question était de savoir si cette association avait vraiment besoin d'être domiciliée à Dauphine et si cela apportait quelque chose à l'association. Elle nous a précisé qu'elle n'avait pas besoin de subventions pour fonctionner.
- leur présentation était un peu ambigüe. Au départ, l'association avait pour objet social la sensibilisation aux enjeux liés aux crypto-monnaies. Finalement, elle a plutôt présenté une sensibilisation aux enjeux des nouvelles technologies. À un moment donné, elle a même précisé que l'ambition finale était de faire un peu de rentabilité. Ce n'est pas contestable en soi, mais malheureusement, l'objet social n'était pas clair.

Le Conseil d'administration approuve à 28 voix pour et 1 abstention, la domiciliation des associations généralistes et des associations de filière.

Conditions d'attribution des bourses de mobilité internationale des étudiants LSO pour l'année universitaire 2021/2022 Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

La Directrice du Département LSO indique que ce point doit faire l'objet d'un vote du Conseil d'administration et que cela concerne l'année 2021-2022. En travaillant sur le budget, elle a découvert que, faute de suivi, ces bourses n'avaient jamais été payées, et que les étudiants ne les ont pas non plus demandées. C'est la raison pour laquelle, il est proposé que ces bourses puissent être versées, même si les mobilités ont déjà été effectuées.



Une élue enseignante indique que l'enveloppe s'élève à 80 000 €, avec des critères donnés et des précisions sur les destinataires. Or, il est indiqué, à la fin du document présenté, que le montant total est de 58 750 €. Elle demande s'il s'agit du montant exact des étudiants correspondant à ces critères, car tel que c'est rédigé, il n'est pas clair de savoir à qui seront destinées ces subventions. Il est fait état de 33 étudiants en double diplôme, mais il est écrit : « Puis financement de tous les étudiants du Département L50 présentant ce quotient familial ».

La Directrice du Département LSO répond qu'effectivement, l'enveloppe de départ est de 80 000 €. Dans son budget, LSO avait demandé et obtenu cette somme pour abonder les bourses. Ensuite, la Commission des affaires internationales, ayant besoin de critères objectifs, a déterminé ces critères sur la base du nombre d'étudiants éligibles, qui était de 58 ou 59 étudiants. Pour la plupart, c'était limité au deuxième semestre. Parfois, les étudiants renoncent. Il est donc important de prévoir des critères permettant d'assurer le paiement effectif à toutes les personnes éligibles. Finalement, la totalité du budget disponible n'a pas pu être utilisé. Ce qui est effectivement versé est le montant indiqué tout en bas, à savoir 58 750€.

Le Président pense qu'il s'agit d'un dispositif très important, parce qu'encore une fois, les inégalités des chances sur les questions de mobilité internationale sont conséquentes. La mobilité est plus aisée dans une classe sociale favorisée. Ces bourses existent, il faut les affecter. L'objectif est également de mobiliser la Fondation sur ces questions pour envoyer les étudiants « Egalité Des Chances » sur le Campus de Londres. Il espère que cela pourra aboutir, car il s'agit d'une inégalité sociale extrêmement forte, à qualités égales de compétences dans les fondamentaux des connaissances.

Une élue enseignante indique qu'il est tout à fait compréhensible que l'enveloppe ne soit pas totalement utilisée, si le nombre d'étudiants bénéficiaires n'est pas précisé. Pour autant, il est peut-être possible soit d'envisager une revalorisation, soit se dire que le montant restant sera réaffecté l'année suivante.

La Directrice du Département LSO répond que cela est compliqué, car ce n'est pas la même année budgétaire.

Une élue enseignante pose plusieurs questions :

- pourquoi ces bourses n'ont pas été versées l'année où elles auraient dû l'être,
- pourquoi tous les mois de mobilité ne font pas l'objet d'une aide. Elle pense que c'est trois mois pour un semestre et cinq mois pour une mobilité d'un an,
- quelle est la logique de ce rationnement s'il s'agit d'un complément pour leur permettre de gérer la mobilité,
- pourquoi ne pas réduire le financement et le faire tous les mois,
- pour l'année qui vient, est-il possible de savoir si cela a été remis en place et s'il est certain que les versements seront plus calés dans le calendrier que ceux de l'an dernier.

La Directrice du Département LSO répond que, concrètement, une personne a établi une liste et ne l'a pas transmise aux personnes susceptibles de la mettre en paiement, et comme les étudiants n'ont rien réclamé, il n'était pas possible de se rendre compte de l'erreur. Cette année, pour tous les extérieurs finançant des bourses, il y a eu un décalage dans le temps, pour des raisons qu'elle n'a plus en mémoire. Les financements se feront en janvier, pas avant. La Commission aura lieu prochaînement, mais il y avait moins d'urgence à la tenir, étant donné que les sommes versées par les tiers financeurs n'étaient pas encore connues. Or, il fallait compléter et donner des bourses aux étudiants, car les critères des tiers financeurs sont vraiment très restrictifs. Le fait que tous les mois ne sont pas pris en compte fait partie de leurs règles et l'Université est obligée de se caler sur celles-ci, même si elle élargit l'assiette des étudiants éligibles. La DAI connaît très bien tous ces systèmes.

Une élue enseignante demande quel est le montant de la bourse de l'Université Franco-Allemande, parce que les démarches pour l'obtenir sont très lourdes.

La Directrice du Département LSO répond ne plus avoir le montant en mémoire. C'est beaucoup plus intéressant, mais à vérifier. Sinon, cela aurait été compensé avec un delta.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 29 voix pour, les conditions d'attribution des bourses de mobilité internationale des étudiants LSO pour l'année universitaire 2021/2022.

6. Formation continue

a. Tarif spécifique du Certificat du Master Management des Organisations Culturelles pour les étudiants et anciens étudiants au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Dance de Paris (CNSMDP)

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Directeur du DEP indique qu'il s'agit de permettre à des étudiants ou à d'anciens étudiants du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, ayant besoin de se former en partie au management des organisations culturelles, de suivre une partie du diplôme, et donc de bénéficier d'un tarif spécifique de 2 500 €, puisqu'ils ne seront pas diplômés de l'ensemble du programme.

Une personnalité extérieure ajoute qu'elle est tout à fait favorable à ce tarif spécifique, qui permet des passerelles intéressantes entre deux établissements membres de PSL.



Une élue enseignante précise que dans le document envoyé, il est indiqué que les étudiants pourront suivre « les enseignements suivants », mais les enseignements en question ne sont pas mentionnés. Elle souhaite avoir cette information avant de se prononcer.

Le Directeur du DEP répond que les étudiants du Conservatoire n'ont pas le temps de tout suivre. Ils vont donc piocher dans la liste des cours proposés par le Master, ceux qui resteraient le plus pertinent par rapport à leurs besoins de formation. Il n'a pas la liste exacte, mais globalement c'est à peine la moitié du programme.

A une élue BIATSS qui demande quelle est la valeur d'une moitié de diplôme, une personnalité extérieure répond, qu'en réalité, ils ne sont pas vraiment diplômés du MOC. Ils suivent des cours que le Conservatoire ne peut pas délivrer car celui-ci n'a ni les compétences, ni les espaces nécessaires. Au titre de cet accord, les étudiants concernés s'inscrivent, avec l'accord des enseignants, dans certains des cours du MOC pour les suivre ici. Selon qu'il s'agit de musiciens et de danseurs leurs emplois du temps sont très variables. En fonction de ces emplois du temps, ils choisissent, un peu à la carte, de suivre un certain nombre d'enseignements, étant entendu qu'ils les suivent en entier et qu'ils sont validés selon les mêmes modalités d'évaluation qu'un étudiant régulièrement inscrit dans le MOC.

Le Président indique que ce n'est pas un double diplôme, mais un diplôme dans lequel l'Université contribue à leur formation complémentaire. Pour eux, il est important d'avoir une formation complémentaire dans ces domaines de gestion des organisations culturelles. Il se trouve que c'est un établissement de PSL et qu'il n'y a donc pas trop de problèmes.

Une élue enseignante revient sur ce qui est écrit, à savoir qu'ils suivent « compte tenu de leur emploi du temps, les enseignements suivants », sans en avoir la liste. Elle demande à quoi est conditionnée l'obtention de leur certificat. Il s'agit juste une question de précision dans la formulation. Elle ne souhaite pas voter pour ce texte qui dit qu'ils ont des contraintes, qui ne précise pas ce qu'ils sont obligés de faire, tout en devant payer 2 500 €.

Une personnalité extérieure précise que cela sera revu, mais que cela existait déjà auparavant.

Le Directeur du DEP confirme que ce dispositif a été suspendu pendant la crise sanitaire. Le Conservatoire a émis cette demande d'aider ces étudiants à se doter d'une culture générale en management, en compatibilité, avec leur emploi du temps. Effectivement, la formule est maladroite et s'en excuse, mais sur le fond le tarif paraît tout à fait acceptable et a été vu au Conservatoire.

Le Président pense qu'il faut faire confiance aux collègues pour conduire à bien cette formation qui a été suspendue pendant la crise sanitaire et qui est réactivée aujourd'hui. Ce texte peut être voté, en disant que des précisions seront apportées sur les enseignements suivis dans un document qui sera mis sur le SharePoint du Conseil d'administration. Nonobstant cette précision, il propose de voter « pour », afin de ne pas gêner le processus de mise en œuvre de cette formation déjà existante.

A une élue enseignante qui demande dans quel sens la reformulation sera faite, car elle ne comprend pas ce qu'ils doivent valider et dans quelle mesure ils sont exemptés de cours, le Président répond que toutes les informations manquantes seront précisées.

A une élue enseignante qui indique qu'elle ne peut pas voter sans savoir ce qu'ils doivent valider pour obtenir le Certificat, une élue enseignante propose de préciser le nombre d'UE ou tant de ECTS, ce qui permettra de s'adapter à des emplois du temps complètement différents.

Le Conseil d'administration approuve à 18 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions, le tarif spécifique du Certificat du Master Management des Organisations Culturelles pour les étudiants et anciens étudiants au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Dance de Paris (CNSMDP).

b. Nouvelle proposition de date d'application du tarif pour le DU Executive Master Asset Management et le Certificat Module Asset Management

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Directeur du DEP indique qu'il s'agit d'anticiper la date d'application d'une hausse tarifaire, en n'appliquant pas le tarif à partir du 1er avril 2023, mais à partir du vote du Conseil d'aujourd'hui, pour des questions de simplicité et de compréhension pour les personnes qui candidatent. Il n'y a pas de modification de tarif, seulement un avancement de la date d'application, sachant que la hausse était très limitée, à savoir 200 €.

Le Conseil d'administration approuve à 25 voix pour et 4 abstentions, la nouvelle proposition de date d'application du tarif pour le DU Executive Master Asset Management et le Certificat Module Asset Management.

VI. Travaux de la cellule Science ouverte

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

La Directrice du SCD indique que la Science ouverte est multiforme, dans la mesure où cela couvre énormément de domaines. En termes de définition, ce sont des mouvements et/ou des pratiques visant à rendre des connaissances, des méthodes de données et des preuves scientifiques, accessibles à tous gratuitement et librement. Il s'agit de renforcer la collaboration scientifique et le partage d'informations, non seulement dans les communautés de recherche, mais aussi pour la Société. L'enjeu, pour notre Université, est que la Science ouverte s'impose dans l'organisation et la conduite de la recherche, avec



une dimension importante au niveau l'espace de recherche européen et au niveau national. Il s'agit ici du deuxième plan national pour la Science ouverte, renforçant ainsi le travail sur celle-ci et sur le développement des pratiques en France. Cela devient incontournable. De ce fait, ce paradigme doit être intégré dans la stratégie dauphinoise, pour en tirer pleinement les bénéfices. Enfin, c'est une opportunité pour développer l'interdisciplinarité, sujet très apprécié à Dauphine, en mettant en libre accès les données des publications sur des disciplines diverses. Cela favorise la prise en compte de nouvelles disciplines pour rendre les recherches plus fructueuses. Cela peut donc conduire à de nouveaux objets de recherche. La Cellule était constituée du Vice-président en charge du Conseil scientifique, de la bibliothèque, de la Directrice du soutien à la recherche, de la référente intégrité scientifique, et de 6 chercheurs représentant différentes disciplines dauphinoises/centres de recherche. L'idée était de réfléchir aux apports de la Science ouverte pour Dauphine et d'établir un programme d'actions selon 7 axes, à savoir :

Premier axe : les publications en libre accès Deuxième axe : les données de la recherche

Troisième axe : l'édition ouverte

Quatrième axe : les infrastructures ouvertes Cinquième axe : les outils collaboratifs ouverts Sixième axe : l'évaluation de la recherche Septième axe : les moyens et accompagnement

Une élue enseignante remercie pour cette présentation très intéressante et a hâte de voir la suite, à savoir qu'a priori il y a une vision un peu plus claire des besoins pour que cela progresse au même rythme que cette progression générale de la Science ouverte. Elle pense que l'accompagnement des enseignants chercheurs est très important, afin qu'ils fassent cela de façon plus simple et systématique. Elle a hâte de voir la concrétisation et tout l'aspect de la mutualisation PSL/Dauphine.

VII. Questions administratives et financières

 Conventions d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable avec la SARL Inter Universitaire Services Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Un élu étudiant indique que les syndicats étudiants ont été contactés par le gérant de la SARL Inter Universitaire Services, pour les informer que son contrat était renouvelé seulement jusqu'en septembre 2023, au lieu des 10 ans usuels ; la gouvernance ayant expliqué que l'occupation temporaire devra être mise en concurrence après septembre 2023. Parmi les arguments avancés, il y avait notamment le fait que la papeterie ne répondrait plus aux besoins des étudiants. Or, beaucoup d'étudiants soutiennent le contraire. Évidemment, il y a le sujet de la santé financière de cette société, moins fructueuse qu'elle ne l'a été lors des années précédentes ; d'un point de vue purement économique, les étudiants consomment probablement moins dans cette papeterie. Malgré tout, cette papeterie, en tant que commerce physique, reste un besoin, répondant à des situations d'urgence. Les étudiants pensent que supprimer tous les commerces existants à Dauphine entraînent un certain désarroi et que les remplacer par des machines fait perdre un certain intérêt. Pour autant, au vu des dires de l'avocat de cette SARI, et selon les textes du Code général de la propriété et des personnes publiques, la mise en concurrence pour un renouvellement n'est pas absolument nécessaire; sur ce fait, les étudiants n'ont pas la capacité juridique des services de l'Université pour pouvoir le vérifier. Enfin et pour finir sur le sujet de la santé financière, le gérant de la papeterie a fait plusieurs propositions pour améliorer son offre, afin de répondre éventuellement davantage aux besoins des étudiants, notamment des offres de restauration. En effet, il est constaté tous les jours l'engorgement du CROUS et la disparition, peut-être temporaire, de certaines offres de restauration. Cela pose un problème. Il y a donc un besoin auquel la papeterie a souhaité répondre. Après, se posent évidemment des questions de mise en concurrence, de choix de retenir des offres ou pas, mais cette proposition pour améliorer l'offre a été faite.

Le Président félicite les étudiants pour leur démarche philosophiquement très honorable. Il trouve que le soutien des étudiants est vraiment intéressant et toujours mieux que d'être dans l'égoisme et le désintérêt au sort des autres. En revanche, sur le fond, cette papeterie est déficitaire depuis extrêmement longtemps. Depuis plusieurs années déjà, le chiffre d'affaires de la SARL diminue, pour des raisons objectives, liées au fait que les étudiants consomment moins de papier et que la gratuité des journaux a un impact énorme. Cela est dû à la progression du numérique et au fait notamment que les étudiants de l'Université ont pour la plupart d'entre-deux un ordinateur portable. Le problème est que l'Université est amenée à subventionner la consommation de papier. Face aux difficultés de paiement et aux alertes récurrentes, en 2016, le Président BATSCH avait demandé au Conseil d'administration d'accorder à la société une réduction du montant de sa redevance, de 35 600 € à 17 000 € au titre de 2016, une baisse donc de moitié. Cela a continué en juin 2017, pour la somme de 15 000 €. Depuis, l'Université subventionne la moitié du chiffre d'affaires de la SARL, dont le bail a été prolongé d'une année en prévision des travaux qui auront lieu. Il demande s'il est normal que tous les étudiants, quels que soient leurs revenus, leur pouvoir d'achat, soient subventionnés par l'Université, afin qu'ils puissent acheter du papier ou des objets ? Les dépôts de livres ont été également supprimés par réaction des éditeurs face aux manquements des échéances de paiement par la papeterie abritée par Dauphine. Pourquoi favoriser plus cette SARL que d'autres ? Pourquoi ne pas acheter du papier et le distribuer directement en fonction des revenus des parents ou des boursiers ? Au Conseil environnemental et social, une campagne de lutte pour la biodiversité a été mise en place, ce n'est pas pour subventionner de l'achat de papier ou d'objets. D'année en année, l'Université finance de plus en plus cette société, en la soutenant pour des motifs humains, mais cela n'est ni juste, ni équitable, ni tenable. En 2022, le bail a été prorogé jusqu'en 2023, sachant que les travaux impacteront les différents locaux au rez-de-chaussée. Une discussion aura lieu au sein du Conseil d'administration, pour savoir s'il faut ou



non une librairie digne de ce nom à l'Université, et ce qu'il convient de faire. Il est probable que si la société en question souhaitait proposer un nouveau projet, elle serait retenue à titre égal avec les autres offreurs, mais aujourd'hui, Dauphine ne peut plus continuer à la soutenir ainsi. Ce n'est pas raisonnable du point de vue de la gestion de la soutenabilité des finances à long terme.

La Directrice des Affaires Juridiques indique en préambule, qu'il ne s'agit pas d'un bail, mais d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public (AOT), à titre précaire et révocable. Il est vrai que la SARL SIUS est à Dauphine depuis fort longtemps. Pour autant, ses gérants connaissent des difficultés financières structurelles depuis de très nombreuses années, ce qui pose question en termes de besoins de la communauté dauphinoise. Le dernier renouvellement de l'AOT, qui a eu lieu en mai 2012, s'inscrivait dans le cadre des travaux de rénovation et mise en sécurité du hall de l'Université. A cette occasion la SARL SIUS avait investi en vue de rénover le local mis à disposition, l'Université, de son côté avait pris en charge le coût correspondant à sa mise en sécurité. Il avait donc été décidé, à l'époque de renouveler l'AOT pour une durée de 10 ans, ceci afin de permettre à la SARL d'amortir son investissement. A l'occasion de l'échéance de cet AOT en mai 2022, l'Université s'est posé la question du maintien de cette activité au regard de son intérêt général et de ses besoins, de même s'agissant des possibilités de réaffectation des surfaces occupées par la SARL SIUS et par la brasserie Restomat, dans le cadre de la nouvelle reconfiguration du hall, liée aux travaux Nouveau Campus. Soucieuse de prendre en compte les difficultés rencontrées par ces deux commerces durant la crise sanitaire, il avait donc été décidé de prolonger, à titre exceptionnel, par avenant, les deux AOT, jusqu'en septembre 2023. Elle rappelle que le Code général de la propriété des personnes publiques. indique bien qu'en vertu d'une jurisprudence constante, un particulier ne peut se prévaloir d'un « bail » perpétuel, cela étant complètement contraire à l'un des principes de la domanialité publique, qui est l'imprescriptibilité. Dans ce cadre, l'Université se mettrait en infraction si elle décidait de renouveler une AOT, sans passer par une mise en concurrence. Il convient également de préciser que malgré le montant extrêmement faible de la redevance due par la SARL, celle-ci rencontre toujours des difficultés à honorer ses créances et présente un solde débiteur. Elle ne pense pas qu'il soit raisonnable de continuer ainsi, Elle indique que l'Université a tenté à diverses reprises d'aider la SARL à diversifier son activité tout en restant dans le cadre, de son AOT, mais cela n'a pas fonctionné, par manque de moyens de sa part, pour investir. S'agissant de restauration, il a été maintes fois précisé à la SARL que le principe de spécialité des AOT, empêchait le passage d'un commerce à l'autre, sans mise en concurrence préalable.

Une élue étudiante rappelle que la pétition, signée en faveur du maintien de cette papeterie, a recueilli plus de 800 signataires, 811 exactement. Le service de la papeterie est un service de proximité, avec une véritable plus-value et un côté pratique et attractif. En effet, à côté de l'Université, il n'y a pas ce type de commerce et sans cette papeterie, les étudiants n'auraient plus ce service. Elle demande ce qui pourrait être proposé aux étudiants comme alternative, sachant que la situation financière de cette société est très compliquée.

Le Président confirme que le service sera garanti pour les étudiants et qu'il y a différents moyens de le maintenir. Il rappelle ici qu'il s'agit de fonds publics et que l'éthique et la responsabilité impliquent de faire les choses correctement. Or, subventionner un commerce dans de telles conditions n'est pas correct.

Une élue enseignante rejoint la préoccupation soulevée par les étudiants, ainsi que sur l'envie et le besoin de garder des lieux de vie. Il est vrai que, depuis quelques années, il y a un essor assez incroyable de machines dans la faculté. C'est assez dommageable à la qualité des relations au quotidien dans l'Université. Elle demande comment le prix de la redevance est fixé, car si c'est l'Université qui le fixe, pourquoi parler alors de subvention. Elle pense qu'il est possible de trouver une solution d'avenir, malgré les difficultés financières.

La Directrice des Affaires Juridiques indique que le montant de la subvention appliquée à la papeterie a été fixé au moins en 2004. En principe, le montant de redevance d'une AOT doit être déterminé en accord avec le service des Domaines, ceci afin de pas risquer d'instaurer une concurrence déloyale avec les autres commerces à proximité. L'Université est donc déjà en infraction avec cette règle, car non seulement ce montant de redevance n'a jamais fait l'objet de réactualisation, mais qu'il a fait l'objet d'une diminution de 50%, sachant que même dans ce contexte, l'Université rencontre des difficultés à le recouvrer. En cas de contrôle, il est fortement à craindre que l'Université soit en défaut.

Une personnalité extérieure ajoute qu'il est d'usage pour les Domaines que le montant de la redevance d'une AOT corresponde à la moitié du coût du mêtre carré d'un bail commercial à proximité. A cet effet, elle serait très étonnée qu'un bail commercial de 65 mètres carrés coûte 15 000 € par an dans le 16ème arrondissement. De ce point de vue, l'Université peut effectivement être mise en défaut. De toute façon, une AOT d'une durée de dix ans est déjà limite. La situation n'est pas cohérente avec le CGPPP, ni avec les règles habituelles de mise en concurrence. Pour autant, au moment de l'établissement d'un cahier des charges, l'Université peut décider si ce sera une AOT, une ASP ou autre. Cela permettrait de voir émerger un projet, de cette Société ou d'une autre, qui répondrait à cette question du service, de la vie sociale et humaine à l'intérieur de Dauphine.

Le Directeur Financier confirme que l'Université n'est pas à l'abri d'un contrôle de la Cour des comptes, lequel ne va pas tarder à arriver. Il rappelle que les difficultés financières de la papeterie sont structurelles et non pas conjoncturelles. Cela date depuis plusieurs années maintenant. En 2018, les modalités de paiement ont été changées : il s'agissait d'un terme à échoir qui est passé à un terme échu ; il y a donc eu une année blanche pour cette papeterie. En plus de cela, des échelonnements ont été très régulièrement accordés par l'Agent comptable.



L'Agent comptable rappelle que s'il ne recouvre pas, sa responsabilité personnelle et pécuniaire sera engagée, ce qui est un argument non négligeable.

Une élue enseignante ajoute qu'il n'y a pas en permanence foule dans cette boutique. Si c'était le cas, elle ne serait pas dans les difficultés financières évoquées. Peut-être que cette Société a un autre modèle de service à proposer, parce qu'effectivement, il est toujours plus agréable d'avoir un contact humain et que les machines ne sont pas une solution à tout. Néanmoins, il faut trouver un vrai service qui fonctionne, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. La papeterie a eu le temps de se retourner et de pouvoir faire évoluer son activité.

Le Président indique que c'est la raison pour laquelle, il a décidé de proroger d'une année l'AOT au lieu de l'arrêter, afin de lui laisser le temps de proposer quelque chose d'alternatif. Si la Société se reconvertit dans la restauration et qu'elle propose quelque chose qui peut fonctionner, alors il y aura une mise en concurrence avec d'autres.

2. Exonération des droits d'inscription pour certains doctorants

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Vice-président du Conseil Scientifique indique qu'il s'agit de la prorogation d'une décision prise par le Directeur de PSL l'an dernier. Les étudiants, ayant commencé en 2019-2020, donc en troisième année, qui ont été impactés par la Covid, vont soutenir leur thèse non pas en septembre, mais entre janvier et fin mars 2023. La proposition est de les dispenser de droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2022-2023. Cette décision n'est pas simple à mettre en œuvre techniquement, mais s'il y a la volonté politique, elle le sera.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 29 voix pour, l'exonération des droits d'inscription pour certains doctarants.

VIII. Augmentation du point d'indice : Motion de la liste Agir ensemble pour une université de service public

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

Le Président indique une nouvelle fois que le déficit de 1,2 M€ cette année est à peu près équivalent à l'augmentation du point d'indice 2022. Toute la gouvernance s'implique fortement afin d'avoir un traitement favorable de l'État sur ces sujets. Il laisse une élue enseignante présenter la motion de la liste Agir ensemble pour une Université, mais il souhaite que ce point ne soit pas soumis au vote, dès lors que cela mettrait en cause les négociations très compliquées dans lesquelles l'Université se trouve avec les autorités de tutelle.

Une élue enseignante rappelle que cette motion devait déjà être présentée lors du dernier Conseil d'administration, mais elle n'a pas été adressée dans les délais. Aujourd'hui, elle découvre que le Président voit cela plutôt comme un processus le desservant, alors que ce n'était pas l'objectif. Au contraire, il s'agissait plutôt d'afficher une voix collective et un soutien de l'ensemble du Conseil d'administration, s'inquiétant du fait que l'État abandonne une partie de ses missions, à savoir rémunérer les fonctionnaires. L'idée est que, si cela est fait dans l'ensemble des Universités, cela mettrait en harmonie une sorte de contestation de tous les établissements, vis-à-vis de l'impact sur leurs finances. Il est sans doute moins inquiétant à Dauphine qu'ailleurs, mais il s'agit d'afficher une position collective par le biais de motions soutenues par les Conseils d'administration des autres établissements, pour demander à l'État de financer l'augmentation du point d'indice de ses fonctionnaires. Il est proposé une motion assez sobre, en espérant que cela pourrait obtenir le soutien de l'ensemble du Conseil d'administration. Il est toujours possible de discuter du bien-fondé de ce mode d'action, mais lorsque cette motion a été proposée, la liste Agir ensemble pour une université de service public, ne savait pas encore ce qui était entrepris.

Le Président réitère ses arguments et indique défendre l'Université le plus ardemment possible. Si la mesure était unilatérale et symétrique concernant toutes les Universités, il serait alors possible de prendre une position défendable. L'État doit prendre ses responsabilités, sachant qu'il n'est pas possible pour Dauphine de prendre 3 ou 4 % de point d'indice à sa charge eu égard aux travaux. Il s'agit de prendre en considération le fait que, de manière pragmatique, il existe des fenêtres de négociation qu'il saisit en tant que Président de l'Université, même si la réussite n'est pas garantie à 100%. Une dénonciation collective du Conseil d'administration de Dauphine, d'une position générale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche concernant le point d'indice, serait vraiment contre-productive. La négociation, avec la Rectrice et le Directeur des services du Rectorat a été prise au sérieux par les interlocuteurs ; du moins a-t-il la faiblesse de le penser. Cela vaut la peine d'essayer. Il a également demandé au Président de PSL, Alain Fuchs de répercuter cette exigence pour les établissements de PSL, et notamment pour Dauphine, en expliquant que son fonds de roulement n'était pas touchable car gagé sur les travaux et que son emprunt avait des effets de long terme, avec un renchérissement du service de la dette du fait de la hausse des intérêts réels inégalés depuis une vingtaine d'années. Tout cela a été considéré très sérieusement. C'est la raison pour laquelle, présenter une motion, dénonçant une politique de l'État, serait tout à fait contre-productif pour l'action menée, en tant que gouvernance. Il demande donc le retrait de cette motion, et si tel n'était pas le cas, il demandera au Conseil d'administration de voter « contre », parce qu'elle gênerait considérablement les négociations. Il n'y a pas de désaccord sur le fond, mais des désaccords d'opportunité sur la façon de faire, pragmatiquement, pour essayer d'obtenir la possibilité que, au moins pour 2023, la prise en charge par l'État du point d'indice soit affectée de manière totale, y compris pour les contractuels.



Une élue enseignante rappelle que l'objectif n'est absolument pas de se poser en porte-à-faux avec la Direction de l'établissement, mais de prendre les devants sur ce sujet, avant qu'il soit abordé, et d'aider. Il est difficile de réagir à chaud collectivement. Cela étant, le tassement de la dotation de l'État est assez cohérent avec ce qui est enseigné dans beaucoup de disciplines à Dauphine, à savoir que cela concerne un cadre de management public, de restriction du rôle de l'État et d'assèchement des dépenses publiques. La liste Agir ensemble pour une université de service public appartient à des syndicats qui ont protesté contre la LRU; elle souhaite donc négocier avec les Gouvernements, mettant cela en place. Elle estime qu'une posture collective de protestation sera peut-être plus efficace que des tentatives de négociations où chaque Université essaie de tirer son épingle du jeu.

Le Président s'inscrit en faux. Dès lors que la négociation donne la possibilité de négocier au cas par cas, Dauphine est en position d'utiliser ses marges de manœuvre. Il rappelle qu'il a été élu par l'Université pour défendre ses intérêts, avec des marges de manœuvre à sa disposition. Il n'empêchera pas la liste Agir ensemble pour une université de service public d'avoir sa position syndicale, car respectable. Il est le premier à dire que les efforts d'engagements syndicaux devraient être reconnus dans les responsabilités collectives, par exemple dans les promotions proposées par le CAFR. Cette motion peut, sans aucun souci, être présentée, néanmoins, il demande à tous les Administrateurs de voter « contre », afin que cela ne soit pas une gêne dans les opérations menées aujourd'hui avec le Rectorat.

Une élue enseignante rappelle que l'objectif est le même, à savoir que cela ne soit pas pris en charge par l'Université. Le fait que la négociation soit menée bilatéralement n'est pas une décision qui relève de l'Université. Elle comprend très bien l'idée que les Universités doivent éventuellement être ensemble, mais les négociations sont en cours. Sans remettre en question les principes défendus, il faut s'interroger sur la temporalité et retirer la motion pour peut-être, permettre de mener ces négociations jusqu'au bout et voir comment elles peuvent aboutir, sachant que présenter une telle motion est tout à fait possible ultérieurement.

Le Président ajoute que c'est la première fois que la Ministre actuellement en fonction est une Ministre de plein exercice. Auparavant, il s'agissait de Ministres dépendant du ministre de l'Éducation. La Ministre actuelle a réussi à obtenir 270 M€ auprès de Bercy pour couvrir le coût énergétique. Pour 2023, elle a obtenu le principe de la couverture du point d'indice par l'État, mais pas pour 2022. Les fonds de roulement de 1 Md€, disponibles dans les Universités, financeront le point d'indice sur la moitié de 2022, puisque cela ne commence qu'au 1er juillet, tout en laissant la possibilité aux Universités en grande ou très grande difficulté d'être exonérées de cela. Or, ce n'est pas parce que Dauphine a l'apparence d'une Université qui se porte bien, qu'elle doit être maltraitée, car c'est la productivité des équipes et l'engagement du collectif qui est en jeu.

Une élue enseignante déplore que le point d'indice ne soit pas pris en charge par l'État, car cela serait beaucoup plus facile pour le Directeur financier et la gouvernance de gérer les finances de l'Université. Maintenant, se diviser sur ce sujet serait dommage. Il n'est pas possible de négliger la marge de manœuvre du Président, compte tenu de la situation, qui n'est pas appelée à aller en s'améliorant. Le mieux est de ne pas afficher à l'extérieur un désaccord qui serait artificiel. Elle indique qu'elle votera « contre » cette motion, non pas parce qu'elle est contre, mais parce qu'elle soutient le point de vue du Président.

Un élu enseignant partage tout à fait ce point de vue. Stratégiquement, il n'est pas utile de le faire alors que l'Université est en pleine négociation avec le Ministère. Cela risque d'avoir un effet contre-productif. En revanche, sa préoccupation est que, au-delà de la question de l'indice, la dotation du Ministère n'augmente plus et va même de facto diminuer avec l'inflation. Dauphine va très rapidement être confrontés à de graves difficultés. Il faut donc s'accorder collectivement sur les meilleures stratégies à suivre. Il pense qu'il ne serait pas raisonnable de voter cette motion maintenant mais que, dans les mois et les années à venir, il faudra avoir une vraie réflexion sur ce qu'il convient de faire. Évidemment, le rôle du Président est de négocier au mieux et de défendre l'Université, mais il faut avoir une réflexion sur l'avenir, car être à 5 ou 10 % d'inflation, alors que la dotation n'augmente plus, sera un problème conséquent pour l'Université.

Le Président indique que la conférence des Présidents d'Université est sur la même ligne, ainsi que la Ministre de l'ESR. La situation est assez compliquée. Sa position en tant que Président est d'essayer de convaincre les décideurs publics qu'il convient d'investir dans l'Université et pas à côté, qu'il faut revaloriser les rémunérations et les dotations par étudiant et ne pas s'arrêter aux financements sur appels à projets. Mais aujourd'hui, les efforts fournis par la Ministre actuelle sont louables, même s'il n'y a aucune certitude qu'elle puisse réussir à redresser la trajectoire, en allant vers une réelle augmentation de la dotation.

Une élue enseignante indique qu'il s'agit d'une situation de politique et de vision de la Société. Cela est une constante indirecte de la loi LRU votée en 2007. À l'époque, il s'agissait de Valérie PECRESSE et toutes les listes avaient manifesté contre cela. Il ne s'agit pas du tout d'être contre les actions en cours, mais parfois, il est important de s'exprimer. Il s'agit de savoir s'il est souhaitable d'avoir une Université dans laquelle l'État se désengage, pour finalement aboutir à un autre modèle, un modèle américain où chacun se finance, où les étudiants font des emprunts qu'ils remboursent une bonne partie de leur vie. C'est la raison pour laquelle, cette motion est l'occasion de manifester un point de vue ou une vision.

A un élu étudiant qui demande à quel moment ces négociations pourraient aboutir, afin d'obtenir une réponse définitive du Ministère, le Président répond ne pas avoir aujourd'hui la réponse à cette question.



Un élu étudiant indique qu'avoir un service public de l'Université est une chance. Il pense qu'il faut le défendre, parce que cela est au bénéfice des étudiants. Il est ravi de constater que tous les membres du Conseil d'administration s'accordent pour défendre cela. Néanmoins, il rejoint le Président sur cette question de la stratégie de négociation.

Le Président propose soit le retrait de la motion, soit de voter « contre » cette motion.

Une élue enseignante indique que si la motion est repoussée, elle n'aura plus de sens, une fois les négociations faites.

Une élue enseignante répond qu'elle n'aura pas servi à rien puisqu'il n'y a aucune garantie sur la suite de 2023. La motion restera donc utile.

A une élue enseignante qui indique que la réponse restera la même, le Président répond par l'affirmative, à partir du moment où l'Université sera encore dans cette situation ; sa responsabilité étant de négocier pour obtenir le meilleur pour Dauphine.

Une élue enseignante relève le désaccord sur les modes d'action. Les syndicats pensent qu'il n'y a pas d'espoir de négociations avec le Gouvernement actuel et que la mobilisation devrait pouvoir les servir ; elles ne devraient pas être menées contre la mobilisation générale des universitaires et des étudiants. Personnellement, elle est favorable au maintien de la motion. Il y a certes une division, mais ce n'est pas le point qui divisera le plus.

Le Président propose donc le vote de cette motion. Il pense qu'il y a eu toutes les argumentations possibles et que la solidarité va manquer à la stratégie menée. La liste Agir ensemble pour une université de service public assume donc le fait de se désolidariser d'une stratégie de son Université pour obtenir le meilleur pour elle.

Une élue enseignante pense qu'il n'est pas raisonnable de conclure là-dessus. Cela sous-entend également que la présidence assume de se désolidariser d'un mouvement collectif de tous les personnels.

Le Président pense que la meilleure solution est de retirer cette motion pour ne pas avoir à voter « contre ». Il s'agit d'une question d'opportunité et pas de fond, avec lequel il n'y a pas de désaccord. Il réitère donc une dernière fois sa demande de voter « contre » cette motion.

Le Conseil d'administration désapprouve à 22 voix contre, 2 voix pour, 3 abstentions et 1 voix « ne prend pas part au vote », la motion de la liste Agir ensemble pour une université de service public, relative à l'augmentation du point d'indice.

IX. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président

- 1. Conventions et contrats
- 2. Voyage d'études MSO

Avant de clore cette réunion à 20H15, le Président remercie les membres pour leur participation et leur engagement et rappelle que le prochain Conseil d'administration aura ieu le 12 décembre 2022, à 16 heures

El Mouhoub MOUHOUD